

---

HYDERABAD – Réunion du GAC avec la ccNSO  
Dimanche 6 novembre 2016 – 12h à 12h30 IST  
ICANN57 | Hyderabad, Inde

CHAIR SCHNEIDER : Je suis président du GAC, nous avons Gemma, représentante d'Espagne. Nous avons d'autres représentants. Je vous demande de vous présenter pour que les gens qui sont nouveaux puissent vous connaître.

BART BOSWINKEL : Très vite. Merci. Je souhaite vous... Excusez-moi.  
Bart Boswinkel.

KATRINA SATAKI : Katrina Sataki, LV, présidente de la ccNSO.

GIOVANNI SEPPIA : Giovanni Seppia, ccNSO .EU.

CHAIR SCHNEIDER : Nous avons très peu de temps, nous avons seulement 30 minutes et 10 sont déjà passées. On n'a pas beaucoup de temps.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Nous avons trois questions sur notre ordre du jour et pour pouvoir en discuter, je vous demande de réduire vos présentations à une ou deux minutes. Si vous devez sauter des diapos, je vous demande de le faire pour qu'on puisse garder un peu de temps pour entamer une discussion, notamment sur le groupe de travail comme ça on a un peu de temps pour échanger.

Merci beaucoup, je sais que c'est difficile pour nous tous.

BART BOSWINKEL:

Je vous demande de passer à la diapo suivante. Diapo suivante s'il vous plaît. Encore une.

Quelques éléments, je vais vous présenter quelques éléments. Vous pouvez lire mais ce qui est important dans les mécanismes de révisions c'est qu'il y a certaines considérations par rapport aux mécanismes de révision. Le RFC 1591 dans le cadre d'interprétation et dans les statuts de l'ICANN. Sur la base de ce contexte, il y a certaines difficultés auxquelles nous sommes confrontées.

Prochaine diapo.

---

La première question concerne la portée de ces mécanismes de révision. Ensuite, quels sont donc les mécanismes pour des révisions permanentes ?

Et, ensuite, un point important pour les membres du GAC, qui va participer aux mécanismes de révision ? Quels sont les sources et les règles et structures de ces mécanismes de révision ?

Voilà les principaux éléments des PDP qui vont être mis en place sur les mécanismes de révision.

Ensuite, il y a la question du retrait des ccTLDs et, pour venir en arrière dans le temps, il ya eu un groupe de travail qui travaillait sur la délégation et re-délégation. Il n'y a pas de politique en place par rapport à cette question mais il y a un nombre limité de cas.

Voilà les cas qui ont été utilisés à la ccNSO. Ensuite, des questions générales en ce qui concerne le retrait de ccTLDs, la cohérence de la terminologie, qui déclenche un retrait et dans quelles conditions. Le meilleur exemple c'est .AN qui a été retiré et qui a été suivi par .CW.

Prochaine diapo.

---

Dans une des discussions à Helsinki, on a parlé de la structure des PDP. Il y en aura un de toute évidence qui va développer des recommandations et un autre PDP sur les mécanismes de révision. Prochaine diapo.

Nous allons demander au Conseil de créer une équipe de rédaction pour la charte des groupes de travail. Cela sera inclus dans le rapport thématique. La raison pour laquelle nous faisons cela, c'est pour peaufiner et définir la portée de ces questions.

Et c'est pour cela que nous allons inclure ces aspects dans les chartes des groupes de travail et dans le rapport thématique. Comme cela, vous aurez des éléments pour commencer à analyser la manière dont ces questions sont résolues. Et, deuxièmement, la communauté elle-même pourra diriger un petit peu la direction des travaux et cela aura lieu d'ici Copenhague.

Voilà ma présentation.

CHAIR SCHNEIDER :           Merci beaucoup.

Il y a un PDP avec deux groupes de travail, un PDP sur le mécanisme de retrait ccTLD et un autre sur la révision. Quel est la substance de cette révision ?

BART BOSWINKEL : Je suis allé trop vite je sais, ce sont des mécanismes de révision, c'est à dire des décisions sur la délégation, la révocation, le transfert et le retrait de ccTLDs. Et c'est pour cela qu'ils sont tous dans un même PDP. Parce que tout cela doit être complété en même temps.

CHAIR SCHNEIDER : Oui, très bien, vous avez fait un bon travail.

Il y a deux éléments : le développement de politiques et l'autre c'est la révision de toutes les politiques concernant la délégation, re délégation, transfert et retrait de ccTLD.

Très bien, nous allons donc passer en revue les présentations puis nous allons faire les questions. Non, les questions maintenant. Très bien. Questions ou commentaires maintenant. Je vous prie d'être brefs.

UNION EUROPÉENNE : Je veux soulever une question mais qui n'a pas trait aux révisions. Est-ce que je pose ma question maintenant ou non ?

---

CHAIR SCHNEIDER : Non, après. Merci. Pays-Bas ?

PAYS-BAS : Une question. La question du retrait de ccTLD a été une question dans laquelle nous avons été impliqués. Ma question est la suivante. Il y a des problèmes auxquels sont confrontés les nouveaux gTLD maintenant, qui sont en rapport avec l'acceptation universelle. Parce que la question la plus présente en ce moment c'est le retrait et les nouveaux gTLDs.

BART BOSWINKEL : Merci pour cette question Thomas. Pour répondre à votre question très brève en ce qui concerne l'acceptation universelle, ma réponse serait non.

La question de l'acceptation universelle n'est pas limitée aux nouveaux ccTLDs, cela couvre les nouveaux gTLDs mais aussi les IDN, tous sont confrontés aux mêmes types de problèmes. En fonction qu'il s'agit d'un IDN ou d'un ASCII, il y a un certain nombre de problèmes qui se posent.

Donc, bien sûr, les plus faciles sont les ccTLDs mais je dirai que l'acceptation universelle suit une autre piste de travail qui est plus opérationnelle.

---

CHAIR SCHNEIDER : Nous pouvons accepter un autre commentaire ou question cette présentation, s'il y en a.

BART BOSWINKEL : Si vous êtes intéressés, parce que je sais que je suis allé très, très vite, nous avons parlé de cette question avec la ccnSO et, cet après-midi, nous aurons des discussions plus approfondies par rapport à ces points. Si vous souhaitez en savoir davantage, je vous invite à participer à cette séance cet après-midi.

CHAIR SCHNEIDER : Bien sûr. La question du retrait des ccTLDs concerne certains pays qui ont subis des modifications au niveau de leur nom ou de leur structure. C'est important parce qu'il y a des principes fondamentaux qui devront être développés parce qu'on ne sait jamais si ce qui est arrivé à un pays pourrait arriver à un autre pays. Donc même s'il y a des pays qui peuvent penser qu'ils ne sont pas concernés directement par cette question, ça vaut la peine quand même d'en parler, c'est important pour tous. Et bien sûr, le processus de révision est important pour tous les pays, pour tous. Je pense qu'il faut parler avec les gestionnaires ccTLD des différents pays et ils sont tous ici, et les gens autour de la table sont bien sûr disposés à parler de cela.

---

S'il n'y a pas de questions par rapport à cette présentation, nous allons passer au deuxième point de notre ordre du jour qui est « futur incertain de l'utilisation des noms de pays et de territoires ».

ANNEBETH LANGE : Nous avons un groupe de travail qui essaye de voir ce qu'il faut faire avec les noms de pays des territoires qui viennent de la liste de l'ISO 3166 au premier niveau.

Nous travaillons depuis 2013, nous sommes arrivés à des conclusions provisoires par rapport à ce qu'il faut faire avec les extensions à deux lettres, qui ne sont pas sur la liste ISO. Et, pour le moment, nous nous sommes mis d'accord pour laisser ces deux nouveaux pays en dehors. Les codes à deux lettres restent pour les ccTLDs.

Quand on parle des codes à trois lettres, les choses se compliquent parce qu'il y a différentes situations pour les extensions géographiques et pour les extensions génériques.

Au fur et à mesure que nous travaillons avec cette série de nouveaux gTLDs, nous voyons très clairement que ce n'est pas très simple parce que nous avons des marques, nous avons des noms géographiques et nous avons également des extensions génériques qui portent un sens générique comme .SHOP, .MUSIC.



---

Toutes les parties prenantes sont intéressées par les noms géographiques et vous le savez parce que vous avez votre propre groupe de travail sur cette question.

Nous avons discuté la question de codes à trois lettres en profondeur dans ce groupe de travail, dans des réunions en face à face mais nous ne sommes pas arrivés à déterminer un mandat pour essayer de trouver un cadre commun pour traiter cela dans l'avenir.

Il n'y a pas eu d'accord. Ce qui est intéressant c'est que l'accord ne concerne pas forcément les différents groupes de parties prenantes. Mais, au sein des différents groupes de parties prenantes, au sein d'un même groupe de parties prenantes, il y a différents points de vue. Au sein du GAC il y a différents points de vue et au sein de la GNSO il y a encore des différences. Mais, au niveau de la GNSO, il y a une espèce d'accord plus ou moins généralisé sur le fait que les codes à deux lettres devraient être traités dans les séries ultérieures.

Ce que nous essayons de faire c'est de finir notre travail et de reconnaître que nous ne sommes pas parvenus à élaborer un cadre commun. Donc, il reviendrait aux différentes organisations et groupes de travail intercommunautaires de

---

décider ce qu'il faudra faire dans l'avenir. De notre point de vue en tant que CC, nous voulons que ce travail se fasse au niveau d'un groupe intercommunautaire. Ce serait intéressant pour nous, pour l'ALAC, pour les gouvernements de trouver une solution qui soit acceptable pour tous. Nous n'avons pas une situation où il y a un nouveau candidat, un nouveau guide candidature qui va apparaître.

Donc voilà la situation à l'heure actuelle. Si vous avez des questions, je serai ravie d'y répondre.

CHAIR SCHNEIDER : Merci beaucoup de cette présentation très claire et très concise. Je vois l'Iran et les Pays-Bas, la Norvège et la Thaïlande.

Je vais prendre notre. S'il vous plaît, soyez brefs. Une minute par question.

SUISSE : Jorge Cancio, président de la Suisse. Je vais être bref.

Je vais rebondir sur quelque chose qu'Anne a dit. Nous travaillons sur des noms qui vont au-delà des TLDs génériques. Il y a une tension par rapport à ce développement, à savoir que les gTLDs ne comprennent pas uniquement des noms génériques

---

mais aussi des noms de domaine de premier niveau très spécifiques, y compris des noms qui peuvent concerner des noms de pays, qui doivent faire l'objet d'un traitement très spécifique et qui ont une sensibilité assez compliquée au niveau de leur traitement.

Comme Annebeth l'a dit, il y a eu beaucoup de débats par rapport à cela et il est clair que cela doit être traité dans le cadre d'un environnement intercommunautaire.

CHAIR SCHNEIDER : La Thaïlande.

THAÏLANDE : Y a-t-il des plans au niveau de la ccNSO à partir de ce rapport intérimaire d'établir des principes auxquels on devrait faire attention et qui pourraient dériver de ce rapport ? Et pour revenir au GAC, est-ce que ces principes pourraient être adoptés par le GAC en tant que principes communs ? Parce que le rapport complet est assez complexe. Est-ce qu'on pourrait avoir une liste de principes généraux que l'on pourrait suivre ? Est-ce que vous envisagez de préparer une telle liste ou un tel document ?

---

ANNEBETH LANGE : Oui, deux minutes. C'est difficile de répondre à cette question. Quand nous aurons fini la réunion de la ccNSO, le Conseil va prendre une décision pour savoir ce que l'on va faire dans l'avenir. Dans ce rapport intérimaire, ce que je peux essayer de faire, c'est de faire une synthèse très courte de ce qui a été débattu et de le faire passer au secrétariat après cette réunion. Il s'agit d'un résumé exécutif. Je suis là à votre disposition si vous avez d'autres questions.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. Ce point est vraiment très, très utile.

PORTUGAL : Je vais parler en portugais.

Très rapidement. Je fais un commentaire sur la question. Tout ce monde des noms est si grand, je sens que les trois caractères pour représenter un pays est quelque chose de tellement sensible. Dans le cas du Portugal, PRT est assez utilisé comme par exemple dans mon passeport.

Alors, commencer à utiliser cela comme générique est une question sensible. Il y a tellement de génériques, tellement de noms. Ce besoin d'utiliser les trois caractères pour identifier un pays peut prendre plus longtemps. C'est une décision à laquelle

---

il faut penser, à laquelle il faut réfléchir. C'est trop tôt pour prendre des décisions.

Merci beaucoup.

CHAIR SCHNEIDER : Merci le Portugal. Merci à tous d'être si brefs dans vos commentaires. Kavouss ?

IRAN : Merci Monsieur le Président. Je crois qu'il n'y a pas seulement un manque de coopération et d'unité entre le GAC et la GNSO, mais aussi qu'il manque cette collaboration en uniformité avec la ccNSO et la GNSO.

Les trois groupes doivent travailler conjointement. Nous avons différentes conclusions et voilà donc la raison de nos problèmes. Il faut trouver une solution et inclure dans le communiqué que nous avons observé ces conclusions à partir de nos conclusions et de nos réunions avec la ccNSO et la GNSO et pensez à une plus grande coopération, à un stage plus précoce.

CHAIR SCHNEIDER : Bart Boswinkel ?

---

BART BOSWINKEL : Je crois qu'une des raisons pour laquelle le groupe a conclu qu'il n'est pas viable d'avoir un cadre harmonisé a trait à la divergence entre les groupes. Alors, il ne s'agit pas seulement de la ccNSO, de l'ALAC, de la GNSO. Mais entre les propres ccTLD de la de la ccNSO, il y a un vaste éventail de points de vue, et aussi au sein du GAC. Ceci est documenté dans le rapport préliminaire.

Alors je crois qu'il faut être prudent pour arriver à la conclusion qu'il y a une brèche entre la ccNSO et la GNSO. Nous voulons voir comment avancer.

CHAIR SCHNEIDER : On est conscient que tout est plus complexe que ce que l'on croyait. Merci.

Maintenant c'est la Norvège qui demande la parole.

NORVEGE : Merci Monsieur le Président. Je ne sais pas si on a des problèmes mais je sais que cela est compliqué. Je vais être bref, je veux parler de la vie actuelle du GAC qui implique maintenir la protection des codes à trois caractères. Je crois que cela est important, c'est ce que l'on a dit dans notre communiqué

---

d'Helsinki et il faudrait conserver cette position parce qu'on a indiqué clairement que le GAC demande à la communauté de ne pas procéder de manière hâtive et de retirer la protection à ces noms.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. Votre commentaire est très utile.

ANNEBETH LANGE : Je suis d'accord et le résultat du travail de ce groupe a été préalable. Ce que nous avons voulu faire c'est que le Conseil envoie une lettre au Conseil d'administration de l'ICANN jusqu'à ce que l'on puisse trouver une solution consensuelle. Nous voulons trouver une combinaison entre la vie du GAC et les lettres de la ccNSO pour montrer notre position à cet égard.

CHAIR SCHNEIDER : L'Espagne, la Nouvelle-Zélande demandent la parole mais on a plus de temps. Vous avez vraiment quelque chose de très, très, très important à dire.

PAYS-BAS : Je crois que la protection des codes à trois caractères vaut la peine vraiment. Nous progressons, nous sommes dans un environnement où nous avons bien plus d'expérience qu'il y a

---

deux ou trois ans. Je veux dire aux membres du GAC que lorsque l'on parle des codes à trois caractères, et bien, moi, je respecterai le principe de subsidiarité. C'est à dire que ni l'ICANN, ni le GAC ne devrait décider par exemple de .NLD pour les Pays-Bas mais c'est la communauté et le gouvernement correspondant qui vont décider l'utilisation ou pas. Alors je souhaite inclure ce point dans notre délibération.

CHAIR SCHNEIDER : L'Espagne voulait ajouter quelque chose ? Vous n'aviez pas demandé la parole, ok.

Nous avons tous des adresses électroniques alors nous pouvons continuer d'aborder la question par cette voie.

Maintenant je voudrai passer au prochain point à traiter, bien que ce soit déjà l'heure du déjeuner. Le prochain point c'est le progrès des groupes de travail sur l'EPSRP.

GIOVANNI SEPPIA : Merci Katrina, je vais essayer d'être bref.

L'ICANN a essayé d'avoir un processus d'appel pour les IDN ccTLDs dont les chaînes de caractères ont été rejetées par le panel de la sécurité et de la stabilité du DNS, pas à cause des



---

menaces à la sécurité de l'Internet mais parce qu'elle était confusément similaire à d'autres codes inclus dans la norme ISO. Ce processus d'appel a été introduit en 2013 pour essayer d'avoir un environnement plus scientifique pour ces chaînes de caractères. En 2014, on a créé un panel d'experts linguistiques et on a commencé à réévaluer ces chaînes de caractères. En 2015, le panel a conclu que cette nouvelle évaluation des chaînes de caractères était finie et que dans seulement un cas, il y avait une similitude propice à confusion qui pouvait créer des difficultés. Cette similitude était liée à l'utilisation des majuscules ou des minuscules du code qui figurait dans la norme ISO. Le panel n'a pas pu trouver une solution par rapport à cette chaîne de caractères et a demandé au personnel de l'ICANN de donner des directives à suivre.

Il y a un acronyme très joli, EPSRP, qui veut dire panel chargé de mettre en place le processus élargi de similarité de chaînes. C'était bien dit la première fois.

Alors, ces directives ont été créées par le personnel de l'ICANN et la communauté a demandé de modifier ces directives. Par la suite, le Conseil d'administration a décidé que le personnel de l'ICANN et la ccNSO créent un groupe de travail incluant des membres de la ccNSO avec le soutien du GAC et du SSAC pour réviser ces lignes directrices et parvenir à un résultat similaire.

---

Le groupe de travail a eu une charte, il a commencé à travailler, et récemment, je dois dire que je préside ce groupe de travail, nous avons présenté auprès du Conseil de la ccNSO le résultat final de notre travail.

Ce résultat est divisé en deux parties. Tout d'abord, les recommandations des révisions de ces lignes directrices, et on indique spécifiquement que si le résultat n'était pas uniforme c'est la possibilité de la similitude qui va prévaloir contre la version en minuscule et pas contre la version en majuscules. Nous soulignons dans la recommandation qu'au cas où il y aurait des politiques d'atténuation, ces politiques devraient être produites au niveau du registre et respectées aussi au niveau du registre.

Puis, il y a une recommandation plus vaste issue des délibérations du groupe dans laquelle on indique que l'ICANN a des politiques qui ne sont pas cohérentes par rapport à la similarité propice à confusion entre les chaînes de caractères. Notamment, pour ce qui est des nouveaux gTLDs qui sont confusément similaires mais pas extrêmement. Alors que pour les ccTLDs IDN, l'évaluation de la similitude propice à confusion est plus stricte. On recommande donc à l'ICANN d'avoir une approche uniforme et cohérente pour l'environnement de TLD.

---

J'ai été content de savoir que dans le forum public Patrick Falstrom, du SSAC, a indiqué qu'il considère la question en ce moment.

Le résultat du groupe de travail a été présenté au Conseil de la ccNSO. Il a l'aval de l'ALAC et du GAC. Merci beaucoup de votre soutien et aussi, avec le soutien de VeriSign qui indique qu'il devrait y avoir de l'uniformité dans l'espace IDN pour l'évaluation des chaînes de caractères propices à confusion. C'est la deuxième fois que je fais la même erreur parce que le SSAC a donné son avis critique leurs recommandations. Il a donné son avis au Conseil d'administration et cela est basé dans certains malentendus. À ce jour, on essaye de trouver une solution à ces malentendus. Maintenant je cède la parole à Katrina et Bart pour voir s'ils veulent donner des précisions sur ces malentendus.

KATRINA SATAKI :

Hier, on a eu une réunion avec le SSAC pour traiter ces questions qui n'étaient pas probablement si claires. Nous espérons que cette collaboration avec le SSAC soit vraiment productive. Nous attendons maintenant la réponse de ce comité et le Conseil de la ccNSO décidera quelles sont les prochaines étapes à suivre.

---

Probablement, nous ne pouvons pas trop entrer dans les détails parce que nous n'avons pas assez de temps.

CHAIR SCHNEIDER : Bart ne souhaite pas ajouter quelque chose et je vais dire le SSAC était une partie de votre groupe.

GIOVANNI SEPPIA : Le SSAC a été invité par le secrétariat de la ccNSO à participer à ce groupe de travail. Mais ils ont dit que ce n'est pas leur habitude de participer à ce genre de groupes parce que ce qu'ils font, c'est commenter des documents spécifiques au lieu que de participer aux groupes de travail. On a deux représentants du GAC dans notre groupe de travail qui ont travaillé de manière très proactive, à savoir les gouvernements de l'Egypte et de la Grèce, et nous en sommes très reconnaissant.

CHAIR SCHNEIDER : Ceci me rappelle autre chose sur le manque de participation mais je vais me taire.

COMMISSION UE : Merci. Merci à Giovanni de sa présentation de ce groupe de travail. Vous avez mentionné que le GAC soutien les recommandations de ce groupe.

---

Je vais tout simplement reprendre ce qui s'est passé hier lorsque le ministre Ravi Shankar Prasad a réitéré l'importance des IDN, de l'internet et du DNS. Nous soutenons l'introduction des IDN et Giovanni, je vais me référer à votre commentaire d'hier sur l'utilisation malveillante du DNS lorsque vous avez dit que, par exemple, en .EU ou vous avez dit en .Cyrillique en .latin, et les difficultés que cela produit. Nous pensons ici à .EU en grec comment ce serait. Cela est cohérent avec vos recommandations. De toutes manières, j'aimerais voir la décision du Conseil de la ccNSO par rapport aux recommandations de ce groupe de travail. Je suggère de relire les statuts constitutif de l'ICANN par rapport à l'avis du SSAC, voir à qui il est applicable et je crois que ça vaut la peine de lire ces principes, ce que l'avis signifie et quel est son impact.

Vous avez dit que Patrick Falstrom, dans le forum public, a indiqué qu'il y a eu peut-être certains aspects qui n'ont pas été suffisamment considérés et que, peut-être, ils sont en train de reconsidérer cet avis.

Je vous remercie énormément, je remercie Manal et Giovanni d'avoir participés de ce groupe de travail.

---

CHAIR SCHNEIDER : Merci. Avez-vous des commentaires, des observations supplémentaires. On n'a qu'une minute. S'il n'y a pas de commentaires, en réalité on est 15 minutes en retard, en fait ça dépend de la manière dont on présente l'information.

Ok, ceci dit, nous allons faire notre pause déjeuner. Nous avons clôturé ici la réunion. Je vous remercie.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup. Espérant bien qu'à la prochaine réunion on aura plus de temps.

CHAIR SCHNEIDER : Très bien, on fait la pause déjeuner. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**